



AIDE AUX DEVOIRS

après le temps scolaire pour les CE2, CM1, CM2, 6èmes et 5èmes

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) vous propose la poursuite de l'aide aux devoirs pour les élèves de CE2 -CM1 et CM2 des 2 écoles et des 6èmes et 5èmes

AIDE AUX DEVOIRS

Ce service reprendra le **lundi 21 Septembre 2026** et aura lieu tous les lundis et jeudis

A cette date, votre enfant, scolarisé ou habitant à St-Romain, peut bénéficier **gratuitement** de ce service.

(Inscriptions suivant le nombre de présents maximum par jour (10 enfants par adulte et en respect du protocole sanitaire en vigueur si nécessaire)

C'est un temps dédié au travail personnel (devoir à la maison), encadré et accompagné par une équipe de bénévoles

Le bénévole assurant l'aide récupérera les enfants au sein des écoles à partir de 16:30 , ensuite, il les conduira en salle d'étude (située au premier étage de la médiathèque). Les 6èmes et 5èmes arrivant avec le car devront se rendre seuls à la médiathèque.

En cas de très mauvais temps et si l'autorisation en a été donnée par les parents sur la fiche d'inscription, votre enfant de CE2, CM1 ou CM2 pourra être récupéré en voiture par le bénévole.

Après un goûter tiré du sac à fournir par les familles, les enfants pourront être accueillis jusqu'à 18:00.

Nous demandons aux familles de **respecter une durée minimale de travail** afin que les devoirs puissent être faits dans les meilleures conditions, aussi il ne vous sera pas possible de récupérer votre enfant avant 17:30.

Si un enfant a terminé ses devoirs avant que ses parents soient venus le récupérer, des jeux ludiques et pédagogiques ou des lectures lui seront proposés.

L'étude n'est pas un mode de garde mais un **vrai temps de travail**, assuré dans une ambiance studieuse.

Les inscriptions se font la semaine précédant la venue de l'enfant et directement auprès de **Madame Escoffier** via l'adresse mail : viescolaire@saint-romain-de-lerps.fr

En souscrivant à ce service, vous vous engagez à respecter le règlement de l'étude surveillée.
Pour tous renseignements mairie@saint-romain-de-lerps.fr soit par téléphone au 04.75.58.50.93



RÈGLEMENT DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

- Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) de la manière suivante :

☐ **Au plus tard le vendredi de la semaine précédente** pour l'étude surveillée de la semaine suivante.

Par exemple une inscription réalisée par mail un samedi pour l'étude surveillée du lundi suivant ne sera pas retenue, merci de respecter les créneaux d'inscription.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse : viescolaire@saint-romain-de-lerps.fr

- Toute absence non justifiée et qui n'aura pas été portée à la connaissance de la mairie fera l'objet d'une suspension temporaire de l'étude surveillée. En ne déclarant pas l'absence de votre enfant, vous prenez la place d'un autre enfant.
- En cas d'absence soudaine (enfant malade récupéré le jour même en classe par exemple) il est primordial d'en informer la mairie et Mme Escoffier, ceci afin d'éviter toute inquiétude et perte de temps liées à la recherche de cet enfant.
- Les parents doivent remplir la fiche de renseignements de chaque enfant concerné par l'étude. Aucun enfant ne pourra être admis à l'étude surveillée sans cette fiche.
- Les parents s'engagent à donner un petit goûter à leur enfant ; la boisson (eau) est fournie par la mairie.
- Les parents s'engagent à **ne pas** venir chercher leur enfant avant 17:30 et au plus tard à 18:00. À chaque inscription, ils doivent impérativement préciser l'heure à laquelle ils viendront récupérer leur enfant, ceci afin de favoriser l'organisation de l'étude surveillée.
- Tout enfant qui aurait un comportement qui viendrait perturber l'étude surveillée se verra suspendre temporairement ou définitivement suivant le degré de gravité ou la répétition de ce comportement.
- L'étude surveillée n'a pas pour vocation de se substituer à un mode de garde : les enfants travaillent dans une ambiance calme, même lorsqu'ils ont fini leurs devoirs, par le biais de jeux, de lectures ou d'activités éducatives et pédagogiques.
- Si l'étude surveillée est fortement sollicitée par de nombreuses familles, un roulement entre les enfants sera instauré afin que chacun ait l'opportunité d'en profiter. Une inscription pourra vous être refusée et reportée à la semaine suivante dans la mesure où votre enfant viendrait à fréquenter régulièrement l'étude, par souci d'équité.

Pour tous renseignements mairie@saint-romain-de-lerps.fr soit par téléphone au 04.75.58.50.93

Je soussigné _____ responsable légal de _____
accepte sans réserve le présent règlement et m'engage à en respecter tous les points.

Fait à Saint-Romain-de-Lerps, le ____/____/____

Signature du responsable légal :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENFANT

L'enfant :

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Classe : _____

Les parents et/ou responsables légaux

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Autre personne autorisée à récupérer l'enfant et/ou à prévenir en cas d'urgence :

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Mobile : _____

Autorisez-vous votre enfant à être accompagné par un de nos encadrant(s) à la sortie de l'école ? ☐ Non ☐ Oui

Autorisez-vous votre enfant à être transporté en voiture (trajet école / médiathèque) Non Oui

Autorisez-vous votre enfant à quitter seul l'étude ? ☐ Non ☐ Oui

Organisme et numéro de police d'assurance de l'enfant : _____

L'enfant souffre-t-il d'allergies alimentaires ? ☐ Non ☐ oui, préciser : _____

L'enfant porte-t-il des lunettes ? ☐ Non ☐ Oui

L'enfant porte-t-il un appareil auditif ? ☐ Non ☐ Oui

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI ? ☐ Non ☐ Oui (dans ce cas merci de bien vouloir nous le fournir avec cette fiche)

Merci de fournir une attestation responsabilité civile

Fait à Saint-Romain-de-Lerps, le ____/____/____

Signature du responsable légal :